



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE
FÉDÉRATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX

RÈGLEMENT POUR ÉPREUVE D'OBEISSANCE FSPC

Traduction: En cas de divergence entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.



table de matières

1.	Généralités	3
1.1	Bases / Champ d'application	3
1.2	Exigences	3
2.	Dispositions concernant l'organisation	3
2.1	Propositions / Engagements	3
2.2	Prix	3
3.	Juges	3
4.	Prescriptions concernant les cavaliers et les chevaux/poneys	3
4.1	Cavaliers	3
4.2	Poneys / Chevaux	4
5.	Epreuves	4
5.1	Dispositions cadre	4
5.2	Contenu de l'épreuve	4
5.3	Déroulement de l'épreuve	4
5.4	But	4
6.	Exécution des figures	5



1. Généralités

1.1 Bases / Champ d'application

Les Directives Epreuves d'Obéissance règlent les conditions et le déroulement des épreuves d'obéissance. Pour autant que les présentes directives ne comportent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

1.2 Exigences

Cette épreuve donne aux cavaliers la première possibilité de monter une épreuve jugée selon les critères d'une épreuve de dressage officielle.

Par les figures, montées dans les trois allures de base sans allonger, l'assiette, les aides et la soumission peuvent être jugées de manière très efficace.

Cette épreuve n'est conseillée qu'aux cavaliers avancés qui prennent régulièrement des leçons sur le carré.

Les concurrents et les poneys se présentent en état soigné et avec un harnachement propre.

2. Dispositions concernant l'organisation

2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC.

2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

3. Juges

Peuvent juger: les juges reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société.

4. Prescriptions concernant les cavaliers et les chevaux/poneys

4.1 Cavaliers

4.1.1 Droit de participation

Peuvent y participer : les cavaliers sans licence de dressage. Les cavaliers avec une licence de saut sont admis seulement avec des poneys et chevaux âgés 4 et 5 ans. Les paires sans classement dans des épreuves FB 03 et plus haut pendant l'année courante et l'année précédente.

Degré I: Enfants de la 9^{ième} année calendaire jusqu'à la 12^{ième} année calendaire révolue

Degré I plus: Jeunes de la 13^{ième} année calendaire jusqu'à la 16^{ième} année calendaire révolue

Degré II: Participants dès la 17^{ième} année calendaire

4.1.2 Tenue

Pantalon d'équitation claire ou noire;

Chemise/blouse blanche avec cravate blanche ou plastron blanc ou col montant;

Pull-over à col roulé blanc ou noir;

Veston d'équitation facultative;

Si admis par les juges, tenue de pluie ou d'été selon règlement de dressage FSSE ; Le port d'une protection dorsale est admis.

Gants blancs ou noirs;

Bottes d'équitation foncées ou bottines foncées avec des Chaps de même couleur, en cuir lisse

Casque d'équitation avec fixation à trois points;

Pour les cavalières: cheveux attachés;

Cravache facultative (longueur max. 120 cm);

Eperons ronds admis, catégorie I et I plus selon FEI : max. 35mm (sans rouages)



4.2 Poneys / Chevaux

4.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

4.2.2 Harnachement

Selle:	Selle mixte, selle de dressage, selle de saut
Bonnets:	sont admis
Muserolle:	selon le document "Règlement de Dressage" de la FSSE, à page 26 'Muserolles autorisées'
Filets:	filet simple, filet à double brisure, filet à olives, filet à branches fixes, filet d'ordonnance et autres filets selon le document "Règlement de Dressage" de la FSSE, à page 23 'Les filets (filets simple)'

Sont interdits sur toute la place de concours:

- Les rênes auxiliaires telles que rêne allemande, martingale etc.;
- Les muserolles décorées, les rondelles;
- Fixer les étriers.

Seulement admis sur la place d'entraînement:

- Le matériel de protection tel que les bandages, les guêtres, les cloches etc.;

5. Epreuves

5.1 Dispositions cadre

Les épreuves ont lieu sur un carré de 20 x 40 m max., 18 x 36 m min.

Utiliser des cavalettis ou des perches fixées.

Distances : Poneys A/B = 100 cm ; Poneys C/D = 110 cm, petits chevaux dès hauteur de garrot 149 cm = 120 cm.

Le concurrent doit détendre lui-même son poney/petit cheval.

Le programme est exécuté de mémoire, il peut cependant être dicté par une personne mise à disposition par le concurrent.

Après trois refus devant les cavalettis, le concurrent doit continuer le programme.

Le programme de l'épreuve d'obéissance fait partie intégrante de ces directives.

Peuvent juger: les juges reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société.

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

5.2 Contenu de l'épreuve

Entrée sur une ligne droite, trot assis et enlevé, galop assis, pas, arrêt, passer des cavalettis au trot, transitions, incurvations, demi-tours, figures de manège.

5.3 Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Entrer (allure libre), se familiariser avec la place ou le manège;
- Se présenter et saluer correctement sur la ligne du milieu devant le jury;
- Commencer le programme au son de la cloche;
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

5.4 But

- Un programme calme mais avec impulsion, cheval attentif et confiant, cadence pure et transitions harmonieuses;



- Contact constant et souple entre la bouche du cheval/poney et la main du cavalier, main tranquille;
- Assiette souple et tranquille, en équilibre, sans crispation;
- Position correcte, incurvation, le cheval/poney droit (sur une piste);
- Cheval „en main", souple dans la nuque, chanfrein devant la verticale, bouche-réceptive;
- Pour l'exercice „passer les cavalettis/barres au trot en suspension": cadence, ainsi que légère extension d'encolure vers le bas et en avant.

6. Exécution des figures

Les figures doivent être commencées et terminées aux points indiqués (buste du cavalier à la hauteur du point) et avoir les dimensions prescrites.

Le programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC

Directives générales : Voir le règlement de base de la FSPC